



N° 13573*01

Service destinataire

Déclaration
Modèle G-TH

TAXE D'HABITATION
ABATTEMENT A LA BASE EN FAVEUR
DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES
 (Article 1411- II- 3 bis du code général des impôts)

IMPORTANT*Pour remplir cette déclaration, veuillez vous reporter à la notice explicative.***1 – DESIGNATION DU REDEVABLE DE LA TAXE D'HABITATION (en majuscules)**

Vos nom et prénom :

Votre nom de naissance :

Vos date et lieu de naissance :

2 – LOCALISATION DE LA RESIDENCE PRINCIPALE (en majuscules)

DEPARTEMENT :

COMMUNE :

N° BTQ, RUE ou LIEU-DIT :

COMPLEMENT
D'ADRESSE :

3 – COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION :

- 1) vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale
- 2) vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale
- 3) vous êtes atteint d'une infirmité ou d'une invalidité vous empêchant de subvenir par votre travail aux nécessités de l'existence
- 4) vous êtes titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles
- 5) vous occupez votre habitation principale avec des personnes remplissant les conditions citées aux points 1 à 4

Attention : n'oubliez pas de joindre les justificatifs indiqués dans la notice.**Veillez dater et signer :** les informations fournies dans la déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

A....., le Signature

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
 Disponible sur www.impots.gouv.fr ou dans votre service des impôts.

Les dispositions des articles 39 à 42 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.